



Changement de prestataire sur un projet de véranda

Par **margef**, le **28/03/2009** à **12:05**

Bonjour, il y a quelques mois j'ai signé un devis/bon de commande pour un sas véranda sur lequel il y aura de la maçonnerie. Sur ce devis/bon de commande il est bien indiqué le nom du premier maçon, la description du sas avec maçonnerie et le montant TTC. J'ai déjà versé 30% d'acompte. Le vérandaliste a changé de maçon depuis que j'ai déposé ma demande de travaux à la mairie, et on m'annonce que je vais avoir un devis de maçonnerie d'ici quelques jours. Lorsque j'ai signé ce devis/bon de commande, j'ai signé pour un produit clé en main avec un montant global. Il n'est indiqué nulle part que je dois payer la maçonnerie à part. J'ai l'impression que le nouveau maçon est plus cher que le premier et que le vérandaliste va nous faire payer la différence. Est-ce légal ? Puis-je refuser ce devis ayant déjà signé et payé pour partie ce projet ? Quels sont mes droits ? D'avance merci.

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **09:51**

Bonjour, Vous dites *"Il n'est indiqué nulle part que je dois payer la maçonnerie à part."* Mais, est-il indiqué que la maçonnerie est comprise dans le prix du devis ? Seul le devis que vous avez signé doit être respecté. Mais, s'il y a des suppléments de travaux, il faudra un autre devis que vous accepterez ou non. Cordialement